



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24588  
26 septembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 25 SEPTEMBRE 1992, ADRESSEE AU  
SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT  
DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci-jointe, datée du 25 septembre 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim de mon pays, S. E. M. Ejup Ganic.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

Annexe

LETTRE DATEE DU 25 SEPTEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE PRESIDENT PAR INTERIM DE  
LA REPUBLIQUE DE BOSNIE-HERZEGOVINE

Nous connaissons tous l'histoire du garçon qui avait crié "Au loup!" et le paradoxe qu'elle marque : plus on appelle souvent à l'aide, et moins souvent on est entendu.

Pourtant, la Bosnie-Herzégovine ne peut qu'appeler à nouveau, car elle est aux prises avec un paradoxe autrement terrifiant. Nous demeurons stupéfaits devant le manque de réaction de la communauté internationale devant l'agression violente, d'une ampleur nouvelle, qui se déchaîne contre notre pays.

Nous sommes à la veille de ce qui sera probablement le dernier assaut contre la ville de Sarajevo.

Les mouvements de chars autour de l'emplacement stratégique qu'est Grbavica sont généralement un indicateur fiable d'une grande offensive. Le fait qu'y ont été dénombrés des chars six fois plus nombreux confirme les soupçons. Les mouvements de troupes signalés dans les montagnes environnantes ajoutent à nos craintes. Il semble que Sarajevo doive subir incessamment la pire attaque dont elle ait été la cible, si la chose est possible.

Toute la semaine nous ont été signalées des arrivées massives de troupes et d'armes de Serbie et du Monténégro sur nos frontières orientales. Ces renforts de troupes approchent de la ville de Visegrad, incendiant et détruisant tout sur leur passage, et déplaçant la population locale non serbe. L'agresseur fait passer la frontière à tous les hommes et toutes les armes dont il dispose avant que les observateurs internationaux soient déployés le long de cette frontière.

La semaine dernière, nous avons fait état d'une centaine de chars introduits par l'agresseur en Bosnie-Herzégovine du nord pour verrouiller son couloir entre la Serbie et les régions de Krajina situées en Bosnie-Herzégovine et en Croatie qu'il contrôle.

Nous vous écrivons pour vous faire connaître l'existence du risque imminent que Sarajevo ne soit pas en mesure de tenir face à la puissance d'agression que sont en train de réunir la Serbie et le Monténégro malgré leurs protestations de respect des accords de la Conférence de Londres.

Du fait de l'embargo sur les armes, nous ne pouvons nous défendre et aucune aide ne nous a encore été fournie malgré les assurances données à cet égard en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et des accords de la Conférence de Londres.

/...

La communauté internationale nous empêche d'agir, mais elle n'est pas prête à respecter ses engagements.

Si nos craintes se matérialisent, nous avons peu de chances de survivre à ce dernier assaut lancé contre Sarajevo. Le terrible paradoxe, créé à dessein ou non par les dirigeants mondiaux et les institutions internationales, pourrait se traduire par la chute de Sarajevo.

Si la communauté internationale ne veut ou ne peut pas honorer ses engagements et tenir ses promesses de nous venir en aide avant la chute de Sarajevo, la seule possibilité s'offrant à nous est donc d'exercer notre droit de légitime défense, individuelle ou collective.

En vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, nous avons le droit absolu de nous défendre. Pour que nous puissions exercer ce droit, l'embargo sur les armes contre la Bosnie-Herzégovine doit être levé.

Nous faisons valoir à la communauté internationale qu'elle n'a pas à nous défendre, mais qu'elle ne peut nous empêcher d'assurer notre propre défense. La communauté internationale n'est pas tenue de nous envoyer des vivres et des médicaments ou de créer une zone où tout vol serait interdit, mesures dont nous avons toutefois désespérément besoin. Mais il lui incombe de nous permettre d'assurer notre propre défense en levant l'embargo sur les armes.

Si la communauté internationale refuse d'empêcher cette dernière attaque de la Serbie et du Monténégro, elle doit nous donner les moyens de le faire. L'Organisation des Nations Unies ne peut jouer sur les deux tableaux. Le fait que l'Organisation applique un embargo sur les armes signifie qu'elle doit nous défendre. Faute de nous venir en aide, elle doit lever l'embargo sur les armes.

Il faut choisir l'une de ces deux solutions avant la chute de Sarajevo.

Le Président par intérim  
de la Présidence

(Signé) Ejup GANIC

-----